

## SEANCE DU 12 décembre 2024

Une convocation établie par Monsieur BOULMER Jean-Claude, Maire, a été adressée à chaque conseiller municipal et apposée au tableau d'affichage le 5 décembre 2024. Le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire le 12 décembre 2024 à 20H00, à la mairie.

**Présents :** BOULMER Jean-Claude, PRUNIER Dominique BATTAIS Dominique, HONORÉ David, QUEVERT Emilie, BEAUCHER Jean-Luc, CHEVALIER Rémy, BINOIST Christophe, PIOT Gaël, NGUYEN-QUAN Christian

**Excusés :** MOUCHOUX Mickaël, NESTORET Steve, LE NABEC Marie-Laure  
**Absent :** LE GALLAIS Julien

Monsieur PIOT Gaël a été élu secrétaire de séance.

Après approbation du compte-rendu de la séance précédente, le conseil municipal passe à l'ordre du jour.

### 2024-74 : Usine de production d'eau potable du Châtel - Cession de terrains au Syndicat de l'Eau du Pays de Fougères

Actuellement la commune de Marcillé-Raoul met à disposition du syndicat de l'Eau du Pays de Fougères, le terrain où est implanté l'usine de production d'eau potable du Châtel ainsi que le terrain jouxtant l'usine.

Le syndicat de l'Eau du Pays de Fougères trouve opportun d'acquérir la propriété du périmètre immédiat (périmètre clôturé actuellement) comprenant les parcelles cadastrées B-491 d'une superficie de 426 m<sup>2</sup> et B-664 (en partie) pour une superficie de ± 1700 m<sup>2</sup>, actuellement mis à la disposition par la commune sur lequel sont situées les installations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité,

- de céder au Syndicat de l'Eau du Pays de Fougères, les parcelles ci-après :

N° de parcelle	Surface	Prix du m <sup>2</sup>
B -491	426 m <sup>2</sup>	0,30 €
B-664 (en partie)	± 1700 m <sup>2</sup>	0,30 €

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié correspondant,
- dit que les frais d'acte et de bornage seront pris en charge par le syndicat,
- de prévoir les crédits nécessaires à cette opération (y compris les frais administratifs) sur le budget primitif 2025.

### 2024-75 : Valorisation du site historique des Buttes du Châtel – avenant à la convention de partenariat APPAC/Mairie de MARCILLE-RAOUL

Depuis plusieurs années l'APPAC accompagne la mairie de Marcillé-Raoul en tant qu'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour la valorisation du site du Châtel (CF convention signée en date du 18/06/2018) notamment depuis 2021, avec de nombreuses animations et actions de médiations sur le site de la motte féodale portant sur trois opérations ;

- création d'un jardin médiéval avec la contribution du Lycée Jean-Baptiste Le Taillandier
- Elaboration du parcours borné et conception avec les prestataires
- Interlocuteur et organisateur du partenariat avec la Fondation du Patrimoine et le groupe Giboire Immobilier dans le cadre d'un mécénat d'entreprise.

Monsieur le Maire donne lecture de l'avenant n°1 portant sur ces trois opérations faisant l'objet d'une facturation de 1000 € chacune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- Dit que l'APPAC a reçu un don de 10000 € pour le projet de valorisation du site historique des Buttes du Châtel, don qu'elle reversera à la municipalité pour venir financer les divers aménagements sur le site du Châtel,
- Approuve les termes de l'avenant n°1 ci-joint à la délibération qui prendra effet, ce jour,
- Accepte les factures de l'APPAC correspondant :
  - à la prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage sur la création du jardin médiéval pour un montant de 1000 €,
  - à l'accompagnement de l'APPAC sur la conception du parcours borné pour un montant de 1000 €,
  - à la recherche du mécénat Giboire Immobilier via la Fondation du Patrimoine pour un montant de 1000 €
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention signée le 18/06/2018 portant sur la valorisation du site du Châtel.
- Prévoit les crédits nécessaires au budget.

#### **2024-76 : Versement d'une subvention pour la mise à disposition de deux réserves d'eau à la commune et au SDIS**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la demande du GAEC LE LONG PRÉ demandant une subvention pour la mise en place de deux réserves d'eau de 120 m<sup>3</sup> situées sur les sites de « Champ Moussel » et du « Long Pré », afin de lutter contre les incendies.

Monsieur le Maire rappelle que deux réserves d'eau, installées aux lieux-dits « la Juillerie » et « la Laire », ont déjà reçu une subvention communale en contrepartie d'une convention de mise à disposition de cette réserve à la commune et au Service d'Incendie et de Secours (SDIS)-Délibérations n°2015-71 et n°2024-39.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, décide :

- D'octroyer une subvention de 1000 € (2 x 500 €) au GAEC LE LONG PRÉ pour la mise en place des deux réserves d'eau de 120 m<sup>3</sup> en contrepartie de la signature d'une convention de mise à disposition de ces réserves d'eau à la commune et au SDIS.

Monsieur BATTAIS Dominique n'ayant pas participé à la discussion.

#### **2024-77 : Désignation d'un référent commission « Voirie » à Couesnon Marches de Bretagne**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que pour représenter la commune auprès de la commission « Voirie » à Couesnon Marches de Bretagne, Monsieur BATTAIS Dominique est désigné référent, membre titulaire et Monsieur BINOIST Christophe, son suppléant.

### **Questions diverses**

NEANT

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée**